

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

#### **Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.  
Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

#### **Délibération 17-0501 – Contrat Emploi Avenir**

Considérant la délibération prise le 4 juillet 2016 concernant l'agent qui a été recruté en contrat d'avenir au service technique,

Considérant que nous avons obtenu de renouveler le poste dans le cadre du dispositif "emplois d'avenir" dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique polyvalent
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : selon le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique (indice brut 347, indice majoré 325)

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention et le contrat de travail à intervenir,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention, le contrat de travail et à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement du service et le bon aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



  
Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

**Département de la Meuse**

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.  
Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

**Délibération 17-0502 – Convention de mise à disposition de personnel**

Considérant qu'il convient de passer une convention avec la commune de BELRUPT suite au recrutement, en commun, d'un secrétaire de mairie embauché sur un seul emploi,

Considérant qu'il convient de mettre en place une convention de mise à disposition de cet agent au profit de la commune de BELRUPT sur la base d'un temps de travail de 12/35<sup>ème</sup>,

Considérant que la commune de BELRUPT remboursera à la commune de DUGNY le montant des salaires et des charges sociales correspondant,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

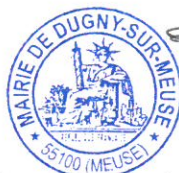
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**Par 11 Voix Pour – 2 Abstentions (M. TOUSSAINT + pouvoir),**

**DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à passer cette convention, de donner mandat pour la finalisation de la convention et de signer tout document afférent à cette affaire

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



Le Maire,

Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



## Commune de Dugny sur Meuse

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.

Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

### **Délibération 17-0503 – Modification Régie de recettes**

Considérant qu'une réorganisation de régies de recettes est à faire car dans la pratique il s'avère qu'il y a quelques dysfonctionnements du type :

- \* régie n'ayant plus lieu d'être, régie du CCAS concernant l'encaissement des participations des usagers de la navette mise en place pour les personnes de plus de 60 ans,
- \* régies où plusieurs interviennent et alors qu'une seule personne touche l'indemnité,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**Par 10 Voix Pour – 3 Abstentions (MM. PETITJEAN – TOUSSAINT + pouvoir),**

**DECIDE** de supprimer la régie concernant l'encaissement des participations des usagers à la navette mise en place pour les personnes de plus de 60 ans et indique qu'en ce qui concerne les arrêtés de nomination de régisseur cela relèvera du pouvoir du Maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



  
Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

**Département de la Meuse**

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** :

Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

**Délibération 17-0504 – Tarifs photocopies**

Considérant la délibération en date du 5 décembre 2001,

Considérant qu'il convient d'actualiser cette délibération pour les associations,

Considérant que suite à un contrôle de la trésorerie cette dernière demande que la délibération précise les tarifs pour les associations,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

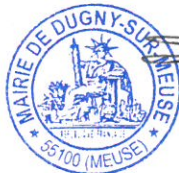
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**A l'Unanimité,**

**DECIDE** de rester au tarif de 0,15 € pour les habitants et de laisser la gratuité pour les associations du village dans la limite de 15 photocopies couleur par manifestation et pour les photocopies noir et blanc à hauteur de 600 par manifestation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



Le Maire,

Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



## Commune de Dugny sur Meuse

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.  
Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

### **Délibération 17-0505 Forêt affouages**

Monsieur Dominique WITTOZ, expose :

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L.243-1 à 3,

Vu le Code de l'environnement et en particulier les articles L.362-1 et suivants,

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme de coupes,

Considérant le tableau d'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF,

Considérant l'avis de la commission des bois formulé lors de sa réunion du 16 septembre 2017,  
ENTENDU l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

#### **A l'Unanimité,**

**DECIDE** de destiner le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 10 – 11 – 22 – 23 – 24 de la forêt communale des cinq frères et les parcelles B 199 – B 198 à la Falouze,

**DESIGNE** comme garants Messieurs Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Philippe HUMBLET,

**FIXE** le montant de la taxe d'affouage à 6,00 € par stère,

**ARRETE** le règlement d'affouage,

**FIXE** le délai d'exploitation au 31 mai 2018, après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements,

**FIXE** le délai d'enlèvement au 15 septembre 2018 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses,

**INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôts, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



Le Maire,

  
Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

**Département de la Meuse**

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.

Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

**Délibération 17-0506 Tarifs des tickets enfants - Forains**

Madame le Maire, expose :

Considérant les délibérations du 14 décembre 2006 et 26 septembre 2007 concernant le remboursement aux forains de 0,80 € pour les tickets offerts par la commune qui était de trois tickets de manège pour les enfants scolarisés des écoles primaires et maternelles de DUGNY distribués lors de la fête patronale,

Considérant la demande des forains, considérant que ce tarif n'a pas évolué depuis de nombreuses années,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire à passer le ticket à 1 € à compter 2017, de garder le même mode de distribution et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



  
Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98



**Département de la Meuse**

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.

Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

**Délibération 17-0507 Prise en charge partie électricité fêtes communales des forains**

Madame le Maire, expose :

Considérant que lors des deux fêtes patronales, Madame PANCHER et Monsieur GOREAU règlent environ 180 € chacun pour le compteur électrique de leur manège et ce, à chaque fête,

Considérant que suite à leur rencontre ils ont demandé si la commune pourrait prendre en charge une fois leur consommation pour au moins une des deux fêtes,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**Par 1 Voix Pour (M. Laurent WATRIN) – 12 Contre,**

**DECIDE** de ne pas donner suite à leur demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.

Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

### **Délibération 17-0508 Admission en non valeur**

Considérant que la trésorerie de Verdun sollicite l'assemblée délibérante pour une admission en non-valeur d'un montant total de 4 588,30 € représentant les loyers d'un ex-locataire qui occupait un logement communal loué durant les périodes 2010, 2011 et 2012 au motif que le recouvrement est devenu impossible et les poursuites inopérantes,

Considérant qu'il est précisé que ces sommes doivent être imputées à l'article 6541 (créances admises en non-valeur),

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**REJETTE par 2 abstentions (MM. David MINUTO – Roland ROUYER) et 11 Contre** l'admission en non valeur et la demande de la Trésorerie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,


Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

#### **Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.

Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

#### **Délibération 17-0510 – Admission en non valeur**

Considérant que la trésorerie de Verdun propose une admission en non-valeur d'une somme de 2 fois 7,50 € au motif que le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite,

Considérant qu'il est précisé que ces sommes doivent être imputées à l'article 6541 (créances admises en non valeur),

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

#### **Par 12 Voix Pour – 1 Abstention (M. DUBAUX),**

**DECIDE** d'approuver ces créances admises en non-valeur en précisant qu'une vérification sera faite afin de connaître si les 7,50 € correspondent à un solde de facture et non à des frais de trésorerie, dans ce cas ces sommes seront imputées à l'article 6541 et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à cette affaire

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



  
Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.

Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

### **Délibération 17-0509 Admission en non valeur**

Considérant que la trésorerie de Verdun informe l'assemblée délibérante que par jugement en date du 15 février 2017, le Tribunal d'Instance de Verdun, statuant sur la demande présentée par la Commission du surendettement de la Meuse, a effacé les dettes concernant un ex-locataire d'un logement communal pour la période de août et septembre 2014 pour un montant total de 318,60 € sur le budget communale,

Considérant qu'il convient d'approuver l'extinction des sommes ci-dessus énoncées, considérant qu'il est précisé que ces sommes doivent être imputées à l'article 6542 (Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes),

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**Par 12 Voix Pour – 1 Abstention (M. MINUTO),**

**DECIDE** d'approuver l'extinction de ces sommes en précisant qu'elles seront imputées à l'article 6542 (Pertes sur créances irrécouvrables) et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



Le Maire,

Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

**Département de la Meuse**

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 28 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

**Etaient présents** : Mme Fabricia VOL, Maire – M. Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Roland ROUYER, Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Viviane VALLARIN.

**Absents et excusés** : MM.  
Mmes Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. David MINUTO à Mme Karine HELMINGER
- Mme Isabelle REMY à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

**Délibération 17-0511 Site Internet**

Monsieur Roland ROUYER, expose :

Considérant que le site de la commune n'est plus d'actualité,

Considérant la proposition de Numéripôle situé à Bras sur Meuse sous la forme d'un contrat sur 4 ans et dont le coût annuel est de 273,60 € TTC sans autre frais de création de site,

ENTENDU l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**A l'Unanimité,**

**DECIDE** de surseoir à cette décision et **souhaite** qu'une présentation soit faite prochainement par Numéripôle

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Fabricia VOL

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98